

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARRINGES

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2009

Madame LE HEC du service Environnement et Ressources en eau de la Société des Eaux d'Evian et secrétaire de l'Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian (APIEME), présente le projet de méthanisation et de compostage sur le secteur.

I - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM DU PAYS DE GAVOT

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le projet de modifications des statuts du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du Pays de Gavot est en cours de réflexion depuis quelques mois et qu'il a été accepté par Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains. L'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes au SIVOM doit se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du SIVOM du Pays de Gavot tel que joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Président du SIVOM à procéder à cette modification statutaire.

II - REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée le projet des sept communes du Plateau de Gavot d'aménagement d'un terrain de football synthétique. Suite à une étude des différents sites, il a été retenu le projet le moins coûteux qui consiste en la transformation du terrain actuel de Féternes en terrain synthétique. Le montant estimatif total s'élève à 844 133.50 € H.T., soit 1 009 583.67 € T.T.C., y compris les infrastructures, le mobilier, l'éclairage et la maîtrise d'œuvre. A ce jour, les subventions pouvant être accordées pour ce projet seraient d'environ 80 % du montant H.T. Resterait à financer la somme de 165 246.55 €. Dans le cadre de l'intercommunalité et de l'obtention des subventions, seul le SIVOM du Pays de Gavot peut porter le projet. Pour cela, il est nécessaire que les sept communes confient cette mission au SIVOM qui accepte de le porter et de le financer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

- **Approuve** le projet d'aménagement d'un terrain de football synthétique tel qu'il lui a été présenté pour la partie technique et pour la partie financière,
- **Accepte** que le SIVOM du Pays de Gavot soit le porteur du projet,
- **Accepte** de participer financièrement pour la partie non subventionnée,
- **Charge** Monsieur le Maire de suivre ce dossier.

III - OFFICE NATIONAL DES FORETS - PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2010

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des actions forestières proposées pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition selon le tableau présenté.

IV - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION - GrDF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 32 du contrat de concession qui lie la commune aux services de GrDF, ces derniers ont communiqué leur rapport d'activités pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du compte rendu annuel de concession adressé par les services de GrDF.

V - RECOURS CONTRE UNE DECISION MUNICIPALE

En application de l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, décide de se réunir à huis-clos. En conséquence, le public est invité à quitter la salle.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que la délibération n° 52/2009 du 4 septembre 2009 confirmant le projet d'aménagement d'un terrain de boules sur le secteur de l'espace vert vers l'école-tennis-salle communale, fait l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-Préfet par Monsieur et Madame CHOLLEY.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu du recours et en avoir délibéré, charge Monsieur le maire de fournir à Monsieur le Sous-Préfet tous éléments complémentaires à la délibération du conseil municipal du 4 septembre 2009, afin de lui permettre d'exercer le contrôle de légalité dans le cadre du recours « hiérarchique » dont il est saisi.

La séance sous forme publique reprend.

QUESTIONS DIVERSES

Divers points ayant trait à la liste RAMSAR, l'Etablissement Public Foncier Local, aux arrêts de bus scolaire, à la « Maison des Sœurs », au lotissement « Les Prés Colliard », au projet de sentiers piétonniers, au projet de film promotionnel de la commune, à l'accueil des gens du voyage ont été abordés.

Pour rappel, la réunion avec les propriétaires forestiers ayant répondu à l'enquête est fixée au jeudi 26 novembre.